

FACULTE DES SCIENCES (FdS)

Expéditeur	O B J E T	Destinataires
Laure Michelangeli – SG de la Faculté des sciences	Compte-rendu du conseil plénier	- Les participants - Yannick VALLEE - Pascale HUYGHE - Edouard OUDET - Laure MICHELANGELI - Agnès VERE
Date		
6 septembre 2022		

Participants

Collège A

	Composante	Présent.e.s	Procuration à
<u>Professeurs :</u>			
BEUST Hervé	OSUG	Présent	
DE BERNARDY DE SIGOYER Julia	PHITEM	Excusée	Jonathan FERREIRA
FERREIRA Jonathan	PHITEM	Présent	
GONDREXON Nicolas	CHI/BIO	Excusé	
LACOSTE Ana	PHITEM	Présente	
LEDRU Yves	IM ² AG	Présent	
LOUHICHI Sana	IM ² AG	Présente	
PULITA Andrea	IM ² AG	Présent	
REYNAUD Stéphane	CHI/BIO	Excusé	
VOURC'H Claire	CHI/BIO	Excusée	Jonathan FERREIRA

Collège B

<u>Maîtres de Conférences ou assimilés :</u>			
BENHAROUGA Mohamed	CHI/BIO	Présent	
QUILLIET Catherine	PhITEM	Excusée	Signe SEIDELIN
LEBLANC Frédérique	IM ² AG	Présente	
MILLI Julien	OSUG		
PARREAU Anne	IM ² AG	Présente	
PELOSI Ludovic	CHI/BIO	Présent	
SALETTI Dominique	PHITEM	Présent	
SEIDELIN Signe	PhITEM	Présente	
SERASSET Gilles	IM ² AG	Présent	
SIEFFERT Nicolas	CHI/BIO	Présent	

Collège C

<u>BIATSS ou assimilés :</u>			
CANAVESIO Sylvie	CHI/BIO		
DUMONT Raphaël	DLST		
FORESTIER Gérard	IM ² AG		
GIELLY Ludovic	OSUG	Présent	
MARTELLE Laurence	DLST		
MONNIER Nathalie	PhITEM	Présente	
MOREIRA Dominique	IM ² AG	Excusée	
ROUSSEL Sandrine	OSUG	Présente	
RUPIED Jérôme	CHI/BIO	Présent	

Collège D

<u>Etudiants titulaires :</u>			
BASSIN Zélia	PhITEM		
KEFTI Bilal	PhITEM		

Personnalités extérieures

<u>Personnalités qualifiées (extérieures) :</u>			
BRESCH Didier	Directeur Recherche Labo de Mathématiques Univ. Savoie Mont-Blanc		
JEAN-BAPTISTE Jeany	Directrice de la Casemate - GRENoble	Excusée	
PICARD Sandrine	Inspectrice Pédagogique Régionale	Excusée	
PITHON Francis		Présent	

Membres de droit

<u>Directeurs de Composante – membres de droit :</u>			
COTTE Nathalie	OSUG	Excusée	
DESBAT Laurent	IM ² AG	Présent	
HENRI Gilles	PhITEM	Présent	
MARKOWICZ Yves	DLST	Excusé	
MILET Anne	CHI/BIO	Présente	
VALLEE Yannick	FdS	Présent	

Invités

<u>Invité(e)s permanent(e)s :</u>			
<i>Directrices Administratives de Composante</i>			
FAYOLLE Chantal	DLST		
HEMART Isabelle	PhITEM		
HOLLETT Leslie	OSUG		
KLEIN Caroline	CHI/BIO		
NGUYEN Delphine	IM ² AG		
<i>Directeurs/rices de Pôle</i>			
ACHARD Sophie	MSTIC		Représentée par C. LESCOP
AUGEREAU Jean-Charles	PAGE	Présent	
MOSSUZ Pascal	CBS	Présent	
RETIERE Nicolas	PEM	Présent	

- **Les autres participants**

- Pascale HUYGHE – Directrice adjointe de la FdS
- Laure MICHELANGELI – Secrétaire générale de la FdS
- Agnès VERE – Assistante de direction de la FdS

La séance est ouverte par Yannick Vallée à 9h15.

Sur les 41 membres (hors invités), 23 sont présents, 3 sont régulièrement représentés, 15 sont non représentés. Avec un total de **26 votants** (présents ou représentés), les règles de quorum décrites à l'article 7 des statuts de la FdS sont respectées.

Les différents points à l'ordre du jour sont abordés dans un ordre ne correspondant pas à l'ordre du jour, compte tenu d'une contrainte horaire affectant la direction d'un pôle. La campagne d'emplois 2023 est donc abordée en début de séance.

Le support de présentation est joint en annexe à ce compte rendu.

1. Campagne d'emplois 2023

- **Priorisation des demandes de recrutement d'enseignants-chercheurs**

En premier lieu, la liste des postes d'ores et déjà obtenus en campagne 2023 (différé 2021) est présentée en séance. Cela est l'occasion pour Gilles Henri de souligner que, s'agissant des essaimages, le calcul des 2 années de différé se fait dès l'année de la vacance.

Au sujet de cette liste, une attention plus particulière est portée sur le support anciennement occupé par Mme Christel Blanvillain (Carles) pour bien identifier le laboratoire d'affectation du poste à recruter sur ce support. Le support était jusqu'alors affecté au laboratoire LPCV. Toutefois, dans le cadre de la campagne 2023, l'UFR de Chimie-biologie et le pôle CBS souhaitent que le recrutement à pourvoir sur le support, bénéficie à l'IAB. Anne Milet et Pascal Mossuz précisent que le LPCV sera bénéficiaire de futures opportunités dans les prochaines campagnes d'emploi, ce qui constitue également un point d'attention de la vice-présidence recherche.

Yannick Vallée soumet au vote le laboratoire d'affectation du recrutement à pourvoir, en campagne 2023, sur le support de poste anciennement occupé par Mme Christel Carles. La majorité des suffrages exprimés se porte sur l'IAB, avec 12 voix, contre 0 pour le LPCV. Il y a 8 abstentions.

En second lieu, est abordée la liste des supports vacants mobilisables en campagne d'emplois 2023. 5 supports sont identifiés avec certitude, auxquels il convient d'ajouter 6 autres supports dont l'éligibilité (réalité des dépôts des dossiers de retraite dans l'application dédiée PETREL avant le 31/08/2022) sera contrôlée par les services RH. Yannick Vallée présente la hiérarchisation proposée par le bureau de la Faculté des sciences aux membres du conseil : la règle des 10% appliquée sur 11 postes potentiellement mobilisables laissant raisonnablement escompter 1 à 2 recrutements en campagne 2023, il indique que seuls 2 supports ont été classés, le premier au bénéfice de l'Ufr PhiTEM, le second au bénéfice de l'UFR IM²AG. L'UFR de CHIMIE-BIOLOGIE n'apparaît pas dans ce classement car elle ne dispose d'aucun support mobilisable dans cette campagne.

Yannick Vallée précise, qu'en accord avec le bureau, il est proposé au conseil de la Faculté des sciences d'envisager le recrutement sur le support anciennement occupé Par M. Benjamin Cross en dehors du quota des 10% dans la mesure où une personne bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé pourrait être recrutée sur ce support, permettant ainsi à l'établissement de remplir ses obligations à l'endroit des personnes en situation de handicap.

Yannick Vallée laisse ensuite la parole à Gilles Henri pour préciser les besoins de l'UFR PhITEM et à Laurent Desbat pour ceux de l'UFR IM²AG. Le premier insiste sur la situation de crise dans laquelle se retrouverai « génie mécanique » en cas d'absence de recrutement en campagne 2023 puisqu'il n'y aurait tout simplement plus de professeurs dans la discipline. Il ajoute que sa composante n'a pas bénéficié, dans cette même campagne et pour cette même discipline, d'une priorisation de son besoin à l'occasion de la campagne de recrutement des enseignants du second degré. Sur le volet recherche, Nicolas Retière, pour le pôle PEM, confirme l'importance du recrutement évoqué. Laurent Desbat pour sa part insiste sur la situation de sa composante, qui supporte selon lui pas moins de 15 années cumulées de différé. Il évoque par ailleurs les enjeux associés à la cybersécurité à l'heure où l'UGA a remporté l'AMI-CMA dédié à cette thématique. Sur ces deux points, il est rejoint par Christine Lescop pour le pôle MSTIC. En conclusion de ses propos, Laurent Desbat se désolidarise de la position exprimée par le bureau de la Faculté des sciences et prône un classement inversé au bénéfice de l'IM²AG.

Le débat s'initie entre les membres du conseil.

Nicolas Sieffert se dit gêné par la situation car tous les arguments s'entendent. Il regrette une analyse scindée de la campagne d'emplois 2023 qui doit s'entendre comme un tout, intégrant également la discussion sur les chaires de professeurs juniors et les réhausses 46 3°. Sur ces 2 points, Yannick Vallée précise d'une part que la Faculté des sciences doit prendre ses responsabilités et partant exclure tout classement ex aequo, conformément d'ailleurs à la lettre de cadrage. Il ajoute d'autre part que le calendrier RH, dont il n'est pas responsable, a prévu une remontée des positions des CSPM, sur la campagne d'emplois des enseignant-chercheurs, le 5 septembre et, sur les chaires de professeurs juniors, le 30 septembre.

Gilles Serasset pour sa part analyse les argumentations respectives des deux composantes et constate que sont mis en balance deux arguments ; l'un faisant état d'un besoin immédiat (à PhITEM), l'autre prenant en compte un historique (à IM²AG). Il considère que privilégier la gestion immédiate des situations de crise prive de la possibilité de mener une véritable politique d'emplois.

Anne Parreau souhaite quant à elle avoir des garanties sur la date de retour à l'équilibre. Yannick Vallée indique que ce n'est qu'en 2028 que le GVT s'inversera. Il relativise le risque pris par la composante qui n'obtiendrait pas, dans cette campagne, l'annulation du différé de recrutement ; ce qui ne serait pas obtenu cette année étant probablement acquis en prochaine campagne.

A l'issue de ces échanges, Yannick Vallée soumet au vote

- D'abord le choix du support vacant à positionner en première position (support anciennement occupé par François Montanet à PhITEM – proposition A / OU support anciennement occupé par Françoise Jung à IM²AG – proposition B).
 - ⇒ La proposition A est approuvée à la majorité des suffrages exprimés parmi les membres présents ou représentés (13 voix favorables à la proposition A / 7 voix favorables à la proposition B / 2 abstentions).

- Ensuite, Yannick Vallée soumet au vote la liste des postes d'enseignants-chercheurs, et leur priorisation, que la Faculté des sciences souhaite ouvrir au recrutement en campagne d'emplois 2023 ; y compris, hors classement, le recrutement à destination des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
 - ⇒ Cette liste est approuvée à la majorité des suffrages exprimés parmi les membres présents ou représentés (13 voix favorables / 2 voix défavorables / 9 abstentions).

- **Examen des demandes de réhausses (46 3° « établissement »)**

Yannick Vallée indique que les trois composantes susceptibles d'être concernées (CHIMIE-BIOLOGIE, IM²AG et PhITEM) n'ont pas formaliser de demandes mais sont volontaires pour la démarche à l'exception de l'UFR IM²AG.

La parole est ensuite donnée aux pôles pour préciser leurs besoins. Christine LESCOP confirme que le pôle MSTIC n'a pas formulé de demande. En l'absence de Pascal Mossuz, les besoins exprimés par le pôle CBS sont affichés en séance. Il en va de même pour les autres pôles. A cette occasion, Nicolas RETIERE précise que le recensement auquel le pôle PEM a procédé obéit à un ordre implicite de priorisation (priorité sur les sections 28-30). Jean-Charles Augereau indique que la présentation des besoins du pôle PAGE n'obéit pas à une priorisation. Il précise que l'obtention d'une réhausse au bénéfice du pôle PAGE constitue la seule opportunité de ne pas rendre vierge pour le pôle PAGE la campagne d'emplois 2023.

En réponse à une interrogation de Nicolas Sieffert, Yannick Vallée précise que le travail des pôles tient compte des proportions respectives de Professeurs et de Maitres de conférences dans chaque discipline.

A l'issue des échanges, il est proposé aux membres du conseil de la Faculté des sciences d'exprimer 3 demandes de réhausses 46 3° « établissement » :

- CHIMIE-BIOLOGIE :
 - 1 réhausse - Toutes sections de biologie / Tous labos
- PhITEM :
 - 1 réhausse – sections 28 et 30
 - 1 réhausse – sections 29 et 34

⇒ Cette proposition est approuvée à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention)

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2022

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés sous réserve des modifications suivantes (en italique gras) demandées par Jonathan Ferreira :

- **Page 8**

« Sur le point n°1
(...) »

*A cette occasion, Manon Fourmanoir rappelle que les bourses ne doivent être distribuées qu'aux meilleurs étudiants. David Dechenaud se dit pour sa part surpris par le volume d'exécution sur cette première année et évoque alors le risque d'avoir peut-être distribué des bourses à des étudiants ne répondant parfaitement aux critères d'excellence. **Il indique qu'une vérification a***

posteriori sera effectuée. Il ajoute que la renégociation pourrait aussi concerner le nombre de programmes thématiques qu'il faut peut-être augmenter ».

- **Page 8 et 9**

« Sur le point n°2

(...)

« Christine Chirat complète le propos en rappelant les règles de distribution des bourses Idex mises en place en 2016. Cette année, l'enveloppe s'établit à 600 000 euros. Elle précise que ces bourses sont prioritairement orientées sur les programmes thématiques (**avec des quotas**) de la GS@uga mais pas exclusivement. A ce propos, Jonathan Ferreira souligne que la communication adressée aux étudiants était, selon son souvenir, strictement restrictive aux programmes thématiques. Le débat se poursuit avec une interrogation d'Andréa Pulita sur le périmètre disciplinaire des bourses Idex. En réponse, Christine Chirat indique qu'il n'existe aucune exclusion de principe, toutes les disciplines sont éligibles à une bourse Idex. Elle précise, avec David Dechenaud, que le « souvenir » évoqué est inexact ».

3. Informations du Directeur

Yannick Vallée évoque rapidement les différents volets des appels à projets Idex dans le champ de la formation : « maturation », « émergence » et « structuration ».

Il aborde succinctement la révision des statuts de l'UGA.

4. Désignation des membres du CRDP à la suite des dernières désignations au conseil de la Faculté des sciences

A la suite de la première présentation de ce point en conseil plénier du 7 juillet dernier, Yannick Vallée précise que la question des individualités est désormais tranchée. Les trois nouveaux entrants au CRDP de la Faculté des sciences sont :

- Catherine QUILLET (PhITEM)
- Julien MILLI (OSUG)
- Stéphane REYNAUD (CHIMIE-BIOLOGIE)

5. Décisions sur les demandes d'évolution de l'offre de formation accréditée

Yannick Vallée, en lien avec les directeurs de composante concernés, présente les trois demandes d'évolutions inscrites à l'ordre du jour :

- **IM²AG**

- Création en Licence de deux Parcours-types, pour 2023-2024, mention mathématiques, en L3, Parcours mathématiques et Parcours mathématiques avec approfondissements – IM2AG
=> Cette création est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés
- Création en Master d'un Parcours-type, pour 2023-2024, mention Mathématiques et Applications, en M2, Parcours Turbulences, méthodes et applications. IM2AG
=> Cette création est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **CHIMIE-BIOLOGIE**

- Suppression, en master, pour 2023-2024, du seul Parcours-type Biodiversité, Ecologie, Evolution
=> Cette suppression est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés
- Création concomitante, en remplacement, en Master 1, de 2 parcours-types, pour 2023-2024, au sein de la mention Biodiversité, écologie et évolution, Dynamique et modélisation de la biodiversité / Gestion de l'environnement
=> Cette création est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés

6. Approbation des RDE et MCCC soumis au conseil de la FdS

Après avoir précisé la liste des documents validés par le pôle réglementation et donc en état d'être votés par le conseil de ce jour, le directeur de la FdS organise 4 votes distincts :

- Les RDE et MCCC des licences professionnelles de l'UFR CHIMIE-BIOLOGIE sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention)
- Les RDE et MCCC du parcours L2 PEIP accès santé au DLST sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés
- Les RDE et MCCC des masters de l'UFR CHIMIE-BIOLOGIE sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention)
- Les RDE et MCCC des masters de l'UFR IM²AG sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention)

7. Actualisation du calendrier des conseils FdS pour l'année universitaires 2022-2023

Le calendrier présenté en séance le 7 juillet dernier est actualisé avec l'ajout d'une séance le 24 novembre au matin.

Il est précisé que le calendrier des conseils FdS est construit sur la base du calendrier des instances centrales de l'UGA afin de disposer d'une séance du conseil de la Faculté des sciences en amont des séances des CAC et CA restreints.

Plusieurs membres du conseil constatent une augmentation du nombre de séances et soulignent la charge de travail afférentes. Ils rappellent que la décharge n'est que de 5 heures.

La séance est levée à 11h00.



ANNEXES

1/ Support de présentation de la séance du 5 septembre 2022

2/ Compte-rendu approuvé de la séance du 7 juillet 2022

APPROUVE 131022